



Le 28 juillet 2020

Le Maire de FONTRIEU

A

TUNGSTENE DU NARBONNAIS
Monsieur Jurie H Wessels, Président
1 Boulevard Victor
75015 PARIS

N/Réf : ECONOMIE/EXPLOITATION TUNGSTENE

Dossier suivi par Marion RECOULES

Lettre recommandée avec AR

Objet : Permis de recherches de substances minières dit « de La Fabrié »

Monsieur le Président,

Je viens par la présente vous confirmer la réception de votre réponse à mon courrier daté du 8 juillet 2020.

En tant que Maire de Fontrieu, j'attache, avec les membres de mon conseil municipal, une grande importance aux préoccupations des mes administrés, ainsi que celle des riverains concernant la demande du PERM de la Fabrié.

En effet, vous comprendrez aisément, qu'après lecture de votre lettre, je ne trouve aucunes réponses à l'ensemble des questions qui vous ont été posées.

Je réitère ma demande, pour avoir des réponses claires et précises à ces questions.

En ce qui concerne la législation Française en matière de recherches minières, je vous demanderai de laisser répondre les services de l'Etat, qui sont les seuls habilités à nous répondre sur ce sujet.

Il semblerait que vous ayez mal écouté les élus municipaux de Fontrieu lors de la réunion du 2 décembre 2019 concernant la prise de parts dans la société minière. Encore une fois, je vous dis clairement, que la commune ne rentrera pas dans le capital de votre société.

D'autres part, il n'appartient pas à la commune de Fontrieu d'être responsable des conditions de réalisation du projet de Tungstène du Narbonnais comme vous le mentionnez dans votre courrier, en revanche, nous vous serions gré de ne pas vous défausser de vos responsabilités en les reportant sur la commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire

Didier GAVALDA

